

SECTION BOVINE

DÉPISTAGES ET PRISES EN CHARGE

Nos cheptels départementaux sont soumis à des dépistages obligatoires pour maintenir leurs qualifications sanitaires.

Prophylaxie Bovine

du 01/10 au 31/03



		Atelier ALLAITANT ou LAITIER sans livraison en laiterie Analyses sur sang		Atelier LAITIER avec livraison en laiterie Analyses sur lait de tank		Financement de l'analyse pour les adhérents	
							
		du 01/10 au 31/03					
Dépistage obligatoire	IBR	Elevage indemne depuis plus de 3 ans	Analyse de mélange sur 40 bovins ≥ 24 mois tirés au sort par le logiciel national. Si moins de 40 animaux, analyses de mélange sur l'ensemble du troupeau		1 analyse lait de tank / an Commandée par le GDS	100% pris en charge par le GDS	
		Elevage indemne depuis 3 ans ou moins	Analyse de mélange sur tous les bovins ≥ 24 mois		6 analyses lait de tank / an Commandée par le GDS		
		Elevage non indemne (en cours de qualification, en assainissement ou non conforme)	Analyse individuelle sur tous les bovins ≥ 12 mois Obligation de prélever un minimum de 25 bovins mâles à l'engraissement Avant fin 2027, tous les cheptels devront être indemnes !			Frais analyses supplémentaires à la cotisation	
	BRUCELLOSE			Prise de sang sur 20% des bovins ≥ 24 mois , avec un minimum de 10 bovins	1 analyse lait de tank / an Commandée par le GDS	100% pris en charge par le GDS	
				RAPPEL : la déclaration de tout avortement fait partie intégrante de la prophylaxie de la Brucellose : le vétérinaire se déplace, fait la prise de sang gratuitement et l'analyse est gratuite.			
	LEUCOSE (tous les 5 ans selon rang xéna)			Prise de sang sur 20% des bovins ≥ 24 mois , avec un minimum de 10 bovins	1 analyse lait de tank / an Commandée par le GDS	100% pris en charge par le GDS	
	VARRON	Contrôle orienté	Prise de sang sur tous les bovins ≥ 24 mois. Période : du 01/12 au 31/03		1 analyse de lait de tank entre le 01/01 et le 31/03	100% pris en charge par le GDS	
		Contrôle aléatoire (tirage au sort)	Prise de sang sur 20% des bovins ≥ 24 mois. Période : du 01/12 au 31/03			100% pris en charge par le GDS	
	BVD	Dépistage obligatoire	Analyse PCR sur cartilage (par mélange de 24 intercheptels) (seule prophylaxie réalisée par l'éleveur) Troupeau sans statut : sérologie sur tous les bovins.			100% pris en charge (1,10€ par le CD03** + 1,65€ par le GDS)	
	BESNOITIOSE (pour les adhérents)	Dépistage obligatoire	Sur les animaux prélevés en IBR		2 analyses lait de tank / an	100% pris en charge par le GDS	
Sondage optionnel sur décision du CA*	BVD (pour les adhérents)	Sondage optionnel pour les élevages ne vaccinant pas BVD	Prise de sang sur femelles de 24-48 mois		1 analyse lait de tank / an	100% pris en charge par le GDS et le CD03	
Sondage à la demande éleveur	PARATUBERCULOSE	Statut favorable	Prise de sang sur tous les bovins de plus de 24 mois pour les élevages en acquisition Prise de sang sur tous les 24-72 mois pour les élevages en maintien			50% pris en charge par le GDS (pour adhérent ADP*** uniquement)	

La FRGDS AURA reconnue Organisme à Vocation Sanitaire (OVS) pour le domaine animal pour la région Auvergne Rhône-Alpes, assure la mise en œuvre de missions déléguées par l'Etat. Veuillez consulter la charte de mise en œuvre des missions de contrôles officiels sur le site : www.frgdsaura.fr

* CA : Conseil d'Administration - ** CD : Conseil Départemental 03 - *** ADP : Action Prévention - Diagnostic - caisse facultative